

Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 2
sur la Savoie
au titre du 2° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement

etiq_liste2	Nom_Liste2
L2_114	Le Chéran de l'aval du pont entre Ecole et Jarsy au Fier
L2_115	La Leysse du seuil amont immédiat pont vers déchetterie à St Alban-Leysse au lac du Bourget
L2_116	L'Hyère du ruisseau du Pontet à la Leysse
L2_117	Le Sierroz, du seuil de Chez Blanc compris au lac du Bourget
L2_122	Le Flon du Gué d'Ameysin au Rhône
L2_123bis	Le Guiers de la confluence des deux Guiers au Rhône
L2_124	Le Guiers Vif
L2_126	Le Cozon du seuil de la Fracette2 au Guiers vif
L2_128	La Leisse de Novalaise et le Ruisseau de Pra Long
L2_129	Le Paluel en aval du passage sous l'A43
L2_205	L'Isère du ravin du Baptieu (ste Foy-Tarentaise) à la confluence avec Le Dorin de Bozel
L2_209	La Bialle en aval de la D32 pont du Bourget à Saint-Pierre-d'Albigny
L2_210	Le Versoyen en aval de la confluence avec le torrent des Glaciers
L2_211	Le Ponturin
L2_213	L'Ormente de la route du gymnase d'Ayme à sa confluence avec l'Isère
L2_215	Le Bonrieu en aval du pont de la RD915
L2_216	Le Doron des Allues en aval de la confluence avec le ruisseau de Panloup
L2_217	Le Torrent d'Eau Rousse en aval de la prise d'eau d'Eau Rousse
L2_218	L'Arly du seuil des Molières inclus à L'Isère
L2_219	L'Arly du pont de la D909 à Flumet au barrage des Mottets inclus
L2_220	L'Arly du Glapet au pont de la RN212 à l'entrée de Flumet
L2_221	L'Arrondine à l'aval de la confluence avec le torrent des Aravis
L2_222	La Chaise de la confluence avec le Ruisseau du Marais à L'Arly
L2_223	Le Ruisseau de Verrens en aval de la voie ferrée sur le Verrens
L2_224	Le Ruisseau Nant Bruyant du pont de la D925 à ste-Hélène-sur-Isère à l'Isère
L2_225	L'Aitelène dans sa zone de confluence avec l'Isère, le passage sous digue sarde inclus
L2_226	L'Arc du barrage de Bramans inclus à la confluence avec le ruisseau de St Bernard
L2_227	L'Arc du barrage de la Christine inclus au seuil du pont de Randens inclus
L2_228	La Neuvaiche de la confluence avec le ruisseau du Col des marches à L'Arc
L2_229	Le Ruisseau de Saint-Bernard du GR5 à la confluence avec l'Arc
L2_230	La Neuvachette
L2_231	Le Bugeon de sa confluence avec le Merderel à sa confluence avec l'Arc
L2_232	Le Gelon entre le barrage de la Martinette inclus (ROE 42823) et la traversée d'Etable (coordonnées L93 X= 946 520, Y= 6 489 730)
L2_233	Le Cernon en aval du pont du CD1090
L2_234	Le Ruisseau du Bondeloge entre l'ouvrage ROE 52262 (inclus) et l'Isère
L2_235	Le Bréda du barrage d'Allevard (prise d'eau EDF) exclu à l'Isère
L2_369	Le Gargot en aval de sa confluence avec le Morbié jusqu'au début du canal bétonné de la RD4
L2_371	Le Bens en aval de la passerelle de Cohardin, exclue
L2_91	Le Rhône naturel (hors canaux de dérivation et contre canaux) de l'aval immédiat du barrage de Champagneux (aménagement de Brégnier-Cordon) jusqu'à l'amont immédiat de Pierre-Bénite



limite du bassin Rhône-Méditerranée

■ Préfecture ou Sous Préfecture